

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR. Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 AOUT

CHRONIQUE GÉNÉRALE

NOTES D'UN DIPLOMATE

Sous ce titre : Dans l'attente de la guerre, un diplomate russe a publié une série de notes et de réflexions qui méritent une attention sérieuse.

L'auteur démontre que la rupture de l'alliance des trois empereurs a été provoquée par le refus de la Russie d'entrer dans un concert dont les fins devaient être : l'écrasement de la France, le partage des provinces danubiennes entre la Russie et l'Autriche, la cession de l'Inde à la Russie, la prise de possession par l'Allemagne du Danemark et d'une nouvelle zone du territoire français.

Dès lors M. de Bismarck s'est efforcé d'isoler la France et la Russie, en séparant la première de l'Angleterre au moyen de la question d'Egypte, et la seconde de l'Angleterre au moyen de la question des Indes. En même temps il poussait la France au Tonkin, l'Angleterre au Soudan et la Russie dans l'Afghanistan. Puis il arrivait à former une ligue austro-anglo-italo-allemande contre la France et la Russie.

Voilà le dernier état de la question européenne, et le diplomate russe ne pense pas qu'il puisse longtemps se maintenir dans les conditions d'une paix armée.

Prenant acte de cette opinion, la Lanterne s'écrie : « Combien sont coupables ceux qui ôtent à la France ses seules chances de succès : la confiance en elle-même est dans la Russie. »

Tels coupables en effet ; mais quels sont-ils ces coupables sinon ceux qui déclarent que notre organisation militaire a besoin d'être refaite de fond en comble, et qui, en face de la Russie, soutiennent les pires solutions radicales ?

L'HONNEUR DE L'ARMÉE

Une note de l'Agence libre a appris à

l'Europe que les dures conditions faites par M. Boulanger à M. Ferry ont été inspirées par le désir de venger la dignité et l'honneur de l'armée française.

Est-ce pour venger l'honneur de l'armée que M. Boulanger a violé le principe de la propriété des grades et dégradé des princes dont l'un était son bienfaiteur ?

Est-ce pour venger l'honneur de l'armée qu'à deux reprises différentes, il s'est fait prendre en flagrant délit de mensonge ?

Est-ce pour venger l'honneur de l'armée qu'il se commet en la compagnie des pires communards, qu'il est entouré des assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas, qu'il fait insulter par ses amis le chef de l'État et qu'il se fait chanter lui-même par un pitre de café-concert ?

Laissons donc les grands mots. Dieu merci, l'honneur de l'armée est au-dessus des atteintes d'un Jules Ferry et n'a que faire d'un vengeur comme M. Boulanger.

J. DE GET.

A MÉDITER

Paroles de Katkoff à M. Déroulède :

« Cela nous chagrine de voir que le régime républicain a ainsi la vie dure, car le seul obstacle à une sérieuse alliance franco-russe réside dans le mode de gouvernement que vos compatriotes ont choisi. »

Ces paroles, que nous recommandons à l'attention de tous les Français, ont été rapportées par M. Déroulède lui-même.

Il convient de les rapprocher des fameuses instructions que M. de Bismarck adressa, au lendemain de nos désastres, au comte d'Arnim :

« Notre intérêt exige que la France nous laisse en paix. Tant qu'elle sera en République, elle n'aura pas d'alliances et cessera d'être un danger pour l'Allemagne. »

LA FERMETURE D'UNE FABRIQUE

La Gazette de Cologne se fait télégraphier de Berlin que la fermeture soudaine de la fabrique de l'Allemand Weisbach, dans la

Meurthe-et-Moselle, les remarques anti-allemandes de M. de Hérédia, le discours hostile de M. Déroulède en présence de M. Spuller, sont considérées, dans cette ville, comme autant de brutales provocations contre l'Allemagne par le gouvernement français.

L'AFFAIRE FERRY-BOULANGER

MM. Antonin Proust et Raynal ont reçu de M. Jules Ferry la lettre suivante :

« Saint-Dié, 3 août 1887. »

« Mes chers amis, »

« Dès la première heure, je vous ai confié mes pleins pouvoirs pour régler, d'accord avec les témoins de M. le général Boulanger, les conditions d'une rencontre. A des propositions que vous avez jugées anormales et inacceptables, vous avez opposé des conditions auxquelles je suis toujours prêt à faire honneur, comme je serais également prêt à accepter un arbitrage. »

« Croyez, mes chers amis, à mon entier dévouement. »

« JULES FERRY. »

IL FAUT EN FINIR

M. Laur, inventeur de la scie très peu patriotique des lettres de Clermont, demande qu'on en finisse. On est unanime à penser que le double X, auteur de ces lettres sans rimes ni raison, n'aurait pas même dû commencer.

En résumé, les révélations de cet ingénieur, que M. Charles Laurent appelle « la mouche du coche », se réduisent à ceci :

M. Delafosse, — qui n'est pas député de la Manche — aurait donné à entendre au « brave général Boulanger » que les paysans normands le verraient avec plaisir faire un coup d'Etat et mettre la République dans sa poche, ou sous ses talons ; à quoi le général aurait répondu, s'il faut en croire M. Delafosse, en l'invitant à dîner, lui, Delafosse, et quatre ou cinq bonapartistes à poigne.

Il n'y a, en tout cela, rien de bien mystérieux, rien d'incroyable même. Les bona-

partistes ont cru que le ministre de la guerre était leur homme, ou pouvait le devenir, et celui-ci n'aurait dit ni oui ni non, mais les aurait invités aux dîners intimes du ministère.

Toute la presse, y compris le Radical et la Justice, a été unanime pour trouver que l'auteur des lettres de Clermont avait rendu un fort mauvais service au général Boulanger ; si M. Laur avait un peu plus de jugement, il le comprendrait le premier et chercherait à faire le silence sur cette équipée maladroite.

On s'étonne, et avec raison, que le général Boulanger n'ait pas encore envoyé ses témoins à M. Francis Laur. Cela finirait, peut-être la comédie.

UNE VERTE LEÇON

En vertu d'une décision votée par le conseil municipal et approuvée avec enthousiasme par le préfet, on avait entrepris à Pouilly (Loire) la démolition de la chapelle de Saint-Liger. La population avait protesté, mais les municipaux s'étaient souciés de ses protestations comme M. Jules Ferry d'un duel à quinze pas. Mardi, une foule de braves gens envahirent les abords de la chapelle en sommant les démolisseurs de cesser immédiatement leurs travaux. Et, devant la menace d'un conflit, les municipaux durent renvoyer les ouvriers.

Là-dessus, les feuilles rouges poussent des cris furibonds.

« Nous comptons, écrit la Lanterne, que l'autorité saura faire respecter la décision du conseil municipal. »

Ce respect des décisions municipales est fort réjouissant sous la plume des libéraux qui ne cessent de demander des dissolutions de conseils municipaux et des révocations de maires coupables d'être conservateurs.

Si la population de Pouilly est en désaccord avec son conseil municipal, c'est que ledit conseil représente mal la population. S'il la représente mal, pourquoi la Lanterne

6. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

La conservation de l'abbé Vitel fut indicible. Il ne lui restait qu'une espérance pour ce jour-là, c'est que Bourelong eût découvert quelque chose. Évidemment il faudrait agir dans les ténèbres jusqu'au retour du premier clerc, ou même jusqu'à la réception de la lettre par le notaire lui-même.

Le dernier train partant de Saint-Omer sifflait en ce moment ; l'abbé s'y jeta et fut déposé, en pleine nuit, à plusieurs kilomètres de son village. Il les franchit courageusement, quoique d'un pied affaibli par l'âge, et comme en ces paisibles campagnes nulle mauvaise rencontre n'était à craindre, il atteignit sans encombre son presbytère, où la vieille Jeannette se morait d'inquiétude en ne le voyant pas revenir.

Au matin, sa messe dite, avec une pieuse et touchante intention pour la pauvre mort, il se bête vers l'auberge où la désolation de Bourelong prenait des proportions fantastiques.

Il avait placé des cierges toute la nuit devant la couche funèbre. Sa femme y avait veillé. La

maison se ressentait de cette préoccupation générale, et, pour comble de malheur, les curieux eux-mêmes, les curieux accourus pour savoir des nouvelles et voir le mort inconnu, se retiraient sans oser se faire servir le moindre verre de bière !

Du concours des curieux n'était pas résulté le moindre renseignement. L'étranger avait été seulement aperçu par quelques paysans se promenant à travers prés, l'air tranquille, les mains vides et le monocle à l'œil. Une bergère, à qui il avait demandé la route de Val-Régis, lui avait montré du doigt le petit château.

— Et faut-il absolument l'aborder de front ? Ne peut-on en faire le tour ? avait-il demandé.

La première partie de cette question avait fait ouvrir des yeux bêtes à la bergère illettrée, qui ne se fût jamais imaginé qu'un château pût avoir un front. Elle comprit mieux la seconde partie de cette phrase énigmatique et désigna le ruisseau comme limite naturelle de la petite propriété.

De loin, elle avait distingué l'inconnu s'engageant de pierre en pierre sur le sentier de pâtre qui longeait le ruisseau, puis, à un léger pli de terrain, elle l'avait perdu de vue.

C'était tout, et c'était bien peu de chose. Cela prouvait cependant que cet homme avait le désir de n'être point reconnu du domaine. Ne l'avouait-il pas, d'ailleurs, fort nettement dans

cette lettre que M. le curé seul avait lue ? Combien il regrettait, maintenant, de n'en avoir pas gardé copie !... Pourtant, la lucidité de sa mémoire la reconstruisait assez bien pour le décider à une démarche qui lui coûtait un peu, qui lui apparaissait de plus en plus comme nécessaire. Il se dirigea donc vers Val-Régis, non sans appréhender le premier choc de cette nature âpre, volontaire et bizarre qu'on lui avait déjà dépeinte.

— M^{lle} Auré de Val-Régis ? demanda-t-il au cocher-valet de chambre-jardinier qui avait remplacé Bourelong dans ces fonctions multiples.

— Que monsieur le curé veuille bien entrer, je vais aller prévenir mademoiselle, répondit le domestique avec une désinvolture respectueuse et assurée qui trahissait, plus que chez son prédécesseur, le contact de la grande ville.

Introduit dans un salon jaune, qui avait été fort beau lors du mariage de M. de Val-Régis père, l'abbé Vitel ne perdit que quelques minutes à en contempler l'ameublement sévère, du style sec et prétentieux de l'Empire.

M^{lle} Auré entra presque aussitôt.

La seule façon dont elle inclina sa tête hautaine devant l'humble prêtre témoigna éloquentement de son respect envers les ministres d'une religion dont elle s'honorait d'être la fidèle servante.

Elle attendait, du reste, cette visite, non point pour le motif réel qui la causait, mais parce que,

arrivé depuis quelques jours, le pasteur ne pouvait tarder beaucoup à entrer en relations avec la plus importante de ses brebis.

En s'excusant de l'heure encore matinale de sa visite, l'abbé Vitel se hâta de la dégager de l'apparence purement sociale et courtoise qu'elle pouvait avoir, pour lui restituer son véritable caractère.

— Aujourd'hui, mademoiselle, dit-il à la vieille fille assez intriguée de son air mystérieux, je ne me permets même pas de vous présenter des hommages de nouvel arrivé, la présence d'esprit me ferait défaut, sans doute, pour y apporter toute la convenance nécessaire. Je viens, sous l'empire d'une vive préoccupation, vous prier seulement de vouloir bien m'aider dans une difficile enquête.

— Une enquête ?... moi, monsieur le curé ?

— Oui, mademoiselle, vous êtes mon grand espoir pour la mener à bien.

— De quoi s'agit-il donc ?

— Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du décès subit...

— Ah ! oui... un étranger... j'ai entendu les domestiques en dire quelques mots.

— C'est le gros événement du village, car ce décès offre une particularité bien douloureuse.

— Tous les accidents de cette nature sont pénibles, monsieur le curé... Je suis très impres-

reclame-t-elle pas sa dissolution? Ce serait ici le cas, ce nous semble.

M. MAUBANT DÉCORÉ

Par décret du Président de la République, M. Maubant, sociétaire de la Comédie-Française, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Les insignes lui en ont été remis jeudi par M. Spuller, à la distribution des récompenses aux élèves du Conservatoire national de musique et de déclamation.

Le décret vise non seulement les services du professeur, mais aussi ceux du sociétaire de la Comédie-Française.

M. Jules Grévy devait bien cette haute distinction à son ami Maubant. Le *Figaro* rappelle à ce sujet que, sous l'Empire, le président Grévy faisait la partie de billard assez régulièrement avec l'excellent artiste. Les forces toutefois n'étaient pas égales. Le comédien avait barre sur l'avocat. Mais quelle terrible revanche lorsque les deux amis de la Régence — car c'était le lieu de rencontre d'alors — silencieux et graves manœuvraient les pièces de bois sur les petites cases du jeu d'échecs! M. Grévy était un des amateurs les plus réputés d'alors, et sa supériorité de stratège établie sans conteste.

M. Charles Lenepveu, le compositeur du *Florentin*, du *Requiem*, de *Velleda*, de *Jeanne d'Arc*, a été, en même temps que M. Maubant, proclamé chevalier de la Légion d'honneur.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Fêtes de Saumur

Programme des trois jours

Dimanche 7 août. — A 7 heures du matin, Lancer de pigeons dans le Square; — à 2 heures, Courses de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé; — à 8 heures 1/2, Concert donné dans le Square par la Musique municipale; — Représentation au théâtre par des artistes de l'Opéra-Comique.

Lundi 8 août. — A 3 heures, Carrousel de l'École de cavalerie; — à 8 heures, Illumination du Square et Concert (?); — Deuxième et dernière Représentation des artistes de l'Opéra-Comique.

Mardi 9 août. — A 2 heures, Courses de chevaux sur l'hippodrome de Varrains-Chacé; — à 9 heures, Feu d'artifice.

Courses de Saumur

Dimanche 7 et mardi 9 août 1887

HIPPODROME Des prairies de Varrains et Chacé

Prix des places et prescriptions diverses

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome pour les personnes qui ne

font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit:

Droit d'entrée au pesage et circulation sur l'hippodrome	15 fr.
Pour les deux jours	20 »
Cavalier dans l'intérieur de l'hippodrome	5 »
Voitures à deux roues, y compris le cocher	5 »
Chaque personne en plus dans la voiture	5 »
Voitures à quatre roues, y compris le cocher	10 »
Chaque personne en plus dans la voiture	5 »

Un contrôle sera établi à l'entrée de l'hippodrome. Les voitures publiques paieront un droit de circulation de 10 fr. par jour de Courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

SQUARE DU THÉÂTRE

Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 7 août 1887,
à 8 heures 1/2 du soir

Programme.

1. Le Flamand, allegro.
2. Cavatine de Rossini, solo de bugle.
3. Les Huguenots, grande fantaisie (MEYERBEER).
4. Medjé, grande valse (DASSONVILLE).
5. Faust, grande fantaisie (GOUNOD).
6. Verre en main, polka.

Le Chef de musique,

V. MEYER.

INSTITUTION SAINT-LOUIS

Nous sommes heureux d'apprendre que deux élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, MM. François Boutin, de Varrains, et Ernest Roy, de Ligueil (Indre-et-Loire), viennent de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, l'épreuve orale de la première partie du baccalauréat ès-lettres.

MOBILISATION DU 9^e CORPS D'ARMÉE

Sous ce titre, le *Patriote* a publié hier la dépêche suivante de Paris, jeudi soir:

« J'apprends à l'instant, de très bonne source, que le ministre de la guerre a décidé de mobiliser le 9^e corps d'armée vers le 28 août prochain.

Les grandes manœuvres du 9^e corps auront lieu aussitôt après que la mobilisation aura été effectuée. »

Suivant l'avis du *Patriote*, le ministre de la guerre aurait subitement désigné le 9^e corps par dépit de l'indiscrétion qui a fait connaître que le 10^e corps avait été précédemment désigné. On voit comment le ministre a bien réussi à obtenir que le secret fût gardé!

acerochons au seul indice laissé entre nos mains.

— Et cet indice?

— Cet homme désirait vous connaître — il l'écrivit à un ami — il désirait n'être point vu par vous; son premier vœu paraît avoir été exaucé... ; mais il en émet un second: seul j'ai lu ce second vœu, mademoiselle.

— Un second? lequel, s'il vous plaît? fit M^{lle} Aure, le corps droit et les lèvres désignées, comme une personne désagréablement impressionnée de ce début.

— Celui d'un mariage?

— Vous dites... d'un mariage?

— Oui, mademoiselle... c'est très lisible, quoi que horriblement tremblé.

— Enfin d'un mariage pour qui?... avec qui?... entre qui?...

Il y avait un tel éclair dans les yeux de M^{lle} Aure pour le digne curé eut besoin de quelque courage pour articuler la conclusion.

— Entre M^{lle} de Val-Régis — c'est la lettre qui parle — et un M. Edmond...

— M^{lle} de Val-Régis!... éclata la vieille fille en levant les mains au ciel. Il s'est trouvé un insolent assez osé pour prononcer... que dis-je?... pour écrire semblable chose!... pour accoler mon nom à celui... Comment avez-vous dit, monsieur le curé?... quel personnage avez-vous désigné?

— M. Edmond, dit doucement le prêtre.

La nouvelle nous paraît invraisemblable, difficile à concilier avec les invitations faites aux attachés militaires étrangers de suivre les manœuvres du 9^e corps.

D'un autre côté, les dispenses d'appel déjà concédées à certains réservistes de la 9^e région, à cause de l'épidémie de suette militaire, en réduisant les effectifs, changeraient singulièrement les conditions et la portée de l'expérience.

Nous croyons que l'on veut seulement dérouter la curiosité du public; et l'on fait bien. (Union de l'Ouest.)

Nous lisons d'autre part:

« Plusieurs journaux ont cru pouvoir annoncer que le 10^e corps (Rennes) était, dès à présent, désigné pour la mobilisation. Nous croyons savoir que rien n'est encore arrêté à ce sujet. Les opérations préliminaires de l'état-major général ont été tracées de manière à ce qu'elles puissent être appliquées à différentes régions. Jusqu'au dernier moment, le choix pourra être contrebalancé. »

Il n'est pas inutile, toutefois, de remarquer que la direction de la Compagnie d'Orléans vient d'aviser son personnel qu'aucun congé ne sera délivré du 15 août au 15 septembre, à cause des essais de mobilisation.

Or le 10^e corps ressortit à la ligne de l'Ouest. On doit conclure de ce fait que le 5^e corps (Orléans) pourrait bien figurer dans les éventualités du projet de l'état-major général.

Conformément à la demande qui lui avait été adressée par MM. Demarçay et Nivert, conseillers généraux de la Vienne, le ministre de la guerre vient de décider que les réservistes et les territoriaux des arrondissements de Poitiers, Montmorillon et Civray, où a sévi l'épidémie de suette militaire, seraient dispensés des prochains appels.

A Tours, comme à Angers, l'autorité militaire n'a reçu aucun avis du même genre, et les ordres de convocation demeurent en vigueur.

Il a été annoncé que les jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix, par application de l'article 17 de la loi de 1872, c'est-à-dire les fils aînés de veuve et les fils de septuagénaire, les aînés d'orphelins et ceux qui ont un frère sous les drapeaux, seraient appelés dorénavant à des exercices d'une durée totale de quatre mois répartis en trois années.

Le ministre de la guerre a décidé que des dispenses pourront être accordées aux soutiens de famille par les généraux commandant les subdivisions de région jusqu'à concurrence de 6 0/0 du nombre des hommes appelés. Des ajournements pourront être également accordés dans la proposition de 4 0/0, mais pour une année seulement.

Les jeunes dispensés du service actif, en vertu de l'article 22 de la loi de 1872 (soutiens indispensables de famille), ne seront, jusqu'à nouvel ordre, l'objet d'aucune convocation, ainsi que les jeunes gens du con-

— Edmond?... quel Edmond?... Edmond de quoi?... je ne connais au monde aucun Edmond.

— Hélas! soupira le pauvre abbé, qui craignait de voir s'évanouir son dernier espoir.

— Et quand j'en connaîtrais, monsieur le curé?... est-il supposable qu'une Val-Régis pût supporter l'impertinente fatuité du premier venu?

— Mademoiselle, cet homme est mort.

— Je ne pardonnerai jamais une outrecuidance de cette nature!

— Il est au-dessus du pardon humain, mademoiselle. Il en sollicite, en ce moment, un autre bien plus redoutable, dit l'abbé d'une voix grave.

M^{lle} Aure, trop emportée par la violence de ses impressions, eut quelque peine à rentrer dans la réalité brutale et désolée de la situation.

— Voyons, voyons, reprit-elle en aspirant les effluves réconfortantes d'un flacon de sels anglais... je m'y perds... je ne comprends plus rien à tout ceci. Veuillez me redire votre aventure, monsieur le curé; une femme plus forte que votre servante en serait abasourdie.

(A suivre.)

Duellistes.

— Monsieur! Je vous ai attendu hier dans la forêt de Saint-Germain, avec mes deux témoins, jusqu'à cinq heures du soir, et le rendez-vous était à onze heures du matin!

— Monsieur! Il n'y a pas d'heure pour les braves!

tingent qui ont obtenu un sursis d'appel, mais seulement jusqu'à l'expiration de ce sursis.

A une distribution de prix!

La distribution des prix aux élèves des Écoles mutuelles de Saumur a eu lieu sous la présidence de M. Renou, conseiller municipal, expert dans l'affaire Coquebert de Neuville.

M. Renou est tout étonné de cet honneur; il s'en défend et semble en rendre responsable M. le Sous-Préfet de Saumur. Un peu plus, on serait porté à croire qu'il n'a été honoré de cette présidence que pour donner une leçon à la Cour d'appel d'Angers. Notre Vénérable saisit en effet avec empressement cette occasion pour se donner une couche de blanc et pour se féliciter d'avoir été mis sur le même pied d'égalité que les magistrats de Saumur qui ont rendu contre M. de Neuville le jugement que l'on sait, lequel a été totalement infirmé.

Nous ne voudrions pas priver nos lecteurs des développements que l'orateur a soumis à des enfants et à un auditoire composé en majeure partie de mères de famille. Voici la première partie de ce discours qui renferme, en dehors de l'affaire de Neuville, de si hautes considérations:

Mesdames, Messieurs, jeunes élèves des écoles primaires,

Je me plais à croire qu'en me faisant désigner pour présider cette fête des écoles, M. le Sous-Préfet a été dominé par un sentiment commun à tous les honnêtes gens de cette ville. Ce ne sont assurément pas mes titres comme homme public qui pouvaient appeler sur ma personne le choix de l'administration.

Je ne suis ni maire ni adjoint, au grand avantage et de la Ville et de moi-même; je ne suis rien ou à peu près; je ne suis pas même délégué cantonal. Et je dois pourtant vous avouer que dans la vaste ambition qui me dévore, j'ai soupiré jadis pour cette aimable sinécure. Soupirez inutiles! Mes vœux, jeunes élèves, n'ont pas été aussi bien couronnés que vos fronts vont l'être tout à l'heure.

Pourquoi donc suis-je ici, à cette place? Je dois répondre à cette question qui se pose naturellement dans vos esprits.

Eh bien! On a dû se dire, il me semble, qu'ayant été à la peine, il était juste que je fusse aussi à l'honneur.

Et quand je dis la peine, j'exprime mal ma pensée. Car c'est un honneur pour moi, c'est un grand honneur d'avoir vu mon nom accolé à celui de quatre braves gens, de quatre magistrats qu'on a voulu flétrir et déshonorer, qu'on a indignement et misérablement outragés dans une feuille que vous avez tous tenue dans vos mains frémissantes d'indignation. Ah! j'aurais été bien humilié si cet homme dont il ne me convient de ne rien dire ici, par respect pour cette assemblée, si cet homme ne m'avait pas honoré aussi moi de ses attaques. Bien qu'à l'entendre, je ne sois qu'un coquin de second ordre, il m'a rendu ce suprême service, il m'a fait cet insigne honneur de me mettre sur le même rang que ces magistrats, de me diffamer et de m'outrager comme eux.

Aussi, malgré mes convenances personnelles, j'ai accepté la présidence de cette fête, parce qu'elle me fournit l'occasion de dire bien haut et devant le grand public, que s'il y a eu quelque infamie de commise, ce n'est pas ici, à Saumur, que le forfait a été perpétré.

Ah! nous savons bien, ces magistrats et moi, nous savons de science certaine, et sans doute possible, ce que nous avons vu et constaté, et ce qu'ils ont jugé.

Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, on ne changera rien ni à la réalité, ni aux décisions de nos consciences qui sont aussi les décisions de la conscience publique.

« La terre ne tourne pas », dit l'Inquisition à Galilée. Eh bien! est-ce que cela empêche la terre de tourner?

Donc, un scandale inouï s'est produit, hors de toute proportion avec ce qu'on a pu voir et entendre jusqu'à ce jour, et jamais effronté pareil n'a été fait à la justice, à la vérité et au sens commun.

Mais j'espère bien qu'un jour viendra et qui ne doit pas tarder, où une réparation éclatante, une réparation nécessaire sera faite.

En attendant, je ne puis étouffer la voix de ma conscience indignée, et je vous prie:

Ces magistrats de Saumur sont de braves et honnêtes gens, et ils ont fait leur devoir! Et en disant cela, je sais bien que je ne vous apprendrai

rien, mais n'est-ce pas qu'il est bon de proclamer ici ce que nous savons tous, et qu'il est moral et digne de cette assemblée de leur faire ici ce commencement de réparation ?

On croit peut-être qu'en parlant de ces choses lamentables qui troublent si profondément la cité, j'oublie et le lieu où retentit ma parole et l'auditoire auquel je m'adresse. On me dira peut-être que je vous entretiens ici, jeunes gens, des agitations et des misères de la vie publique dont l'écho ne doit pas se faire entendre dans ces calmes régions des études.

Non, je n'oublie rien, et je sais ce que je fais. Ah ! il ne s'agit pas ici de religion ni de politique, nous ne traitons pas de ces questions difficiles sur lesquelles les meilleurs esprits et les hommes de bonne foi peuvent se diviser, de ces questions qu'on a sagement bannies de vos écoles. Non, nous parlons de moralité et de conscience, d'honnêteté et de justice, et c'est pour cela, jeunes gens, que ma parole est bien en situation et qu'elle est conforme aux convenances oratoires.

Et quel lieu serait mieux choisi que celui-ci ! Quelle occasion s'offre plus naturellement de vous dire : vous voyez ces honnêtes gens, ils ont rempli leur tâche, ne cherchant d'autre récompense que la haute et parfois amère satisfaction d'avoir suivi l'impérieux commandement de leur conscience, et ils obtiennent en retour des outrages au-dessus de toute qualification. Eh bien ! peu importe ! Je n'hésite pas, prenant texte de cela, et pour vous donner un enseignement moral qui est ici bien à sa place, de vous dire qu'il est beau, qu'il est bon, qu'il est salutaire, qu'il est glorieux de faire son devoir.

Rassurez-vous. Au-dessus des sentences, au-dessus des arrêts, au-dessus des iniquités, il y a la conscience publique, la grande Souveraine, celle devant laquelle toutes les juridictions s'abaissent, et qui fait à chacun la part qui lui appartient. Et nous ne sommes pas inquiets, ces magistrats et moi, du verdict qu'elle rendra, que dis-je ? qu'elle a déjà rendu.

N'en doutez pas, jeunes gens, la loi morale a toujours sa sanction, et ne restait-il qu'une conscience d'honnête homme pour juger et flétrir les forfaits, cela suffirait pour que le jugement fût rendu sans appel et que la condamnation fût définitive.

Soyez donc d'honnêtes gens et faites votre devoir.

Et voulez-vous maintenant me permettre de vous dire comment il vous sera facile, dans la vie, d'avoir cette inappréciable faculté de ne jamais agir que sous l'inspiration des sentiments honnêtes, et de ne jamais vous laisser choir à ces capitulations de conscience qui sont le grand scandale des jours présents ? Vous êtes peuple ; eh bien ! restez peuple ! Soyez des travailleurs. Sachez manier l'outil qui fera de vous des hommes libres et réellement indépendants, et vous aurez, par surcroît, ce luxe de pouvoir rester honnêtes sans qu'il vous en coûte. Car si c'est dans le monde des travailleurs que réside la vraie force des nations, je crois pouvoir vous dire que c'est aussi dans ce monde-là que se trouve la source pure de la moralité. Et le spectacle dont nous avons été les témoins consternés n'est pas fait pour m'empêcher de constater que selon l'apparence, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle sociale, à mesure la conscience diminue et la moralité s'abaisse.

Soyez donc travailleurs, et ne croyez pas, selon l'erreur commune, que vous vous élèverez quand vous sortirez des professions laborieuses pour entrer dans les carrières libérales ou dans les emplois publics. Ah ! les carrières libérales et les emplois publics ! Si vous saviez, enfants, le peu qu'ils contiennent de vraie liberté ; si vous saviez que ces emplois et ces professions sont trop souvent la plus pesante des servitudes, vous en détourneriez vos regards, et vous ne contempleriez plus d'un œil d'envie ces gens que vous considérez au-dessus de vous et dans une condition meilleure que la vôtre. Vous voudriez rester des travailleurs, des travailleurs exercés, instruits, habiles dans leur métier ou dans leur art, et, faisant un retour sur vous-mêmes et prenant conscience de vos forces, de votre valeur et de votre dignité, vous verriez que vous pouvez être, si vous le voulez, les premiers et les plus grands dans la cité.

Et pourquoi ? — Parce que vous seriez les plus indépendants. Votre liberté et votre puissance d'action n'auraient de limites que celles du droit et de la justice.

Donc instruisez-vous et travaillez.

Voilà mes enfants ce que j'ai de meilleur à vous dire. Et nous ne faisons pas, veuillez le remarquer, comme ces bons apôtres qui s'en vont prêchant les bonnes doctrines... les doctrines bonne pour le

peuple, et qui oublient de les mettre en pratique.

Nous pouvons dire que nous prêchons d'exemple. Nous voulons, aussi nous, que nos fils soient des travailleurs et des producteurs ; nous voulons qu'ils soient les abeilles qui amassent les trésors de la ruche et non pas les frelons qui dévorent le miel et la cire.....

FÊTE DU CONCOURS AGRICOLE De l'arrondissement de Saumur

On nous écrit de Doué-la-Fontaine :

« Dimanche dernier, la ville de Doué-la-Fontaine donnait une brillante fête qui avait été organisée à l'occasion du concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur. Le programme en était si bien composé, que toute la journée le public ne s'est pas lassé d'assister à tous les détails de cette fête. Au point du jour, une salve de 24 coups de canon annonçait la fête.

» Le concours a commencé le matin par le travail des laboureurs. Les concurrents ont lutté d'adresse, de vigueur et d'activité jusqu'à 44 heures. Il y avait des maîtres, avons-nous entendu dire.

» La foule a quitté le champ de leurs exploits pour venir au Champ de Foire, où étaient exposés charrues et instruments de culture de tous genres et en quantité.

» Un grand nombre de poulains et de pouliches ont été présentés aux membres du jury. La belle conformation de ces jeunes chevaux a été très remarquée. Hélas ! que ne pouvons-nous tenir le même langage pour les bêtes à cornes ! Le nombre était restreint, et les sujets laissaient beaucoup à désirer. On a pu constater que le découragement gagne les éleveurs. Ils ne trouvent plus, sous le régime actuel, de sécurité, et n'entrevoient aucun débouché qui puisse couronner leurs efforts, ils abandonnant ce qui a été jadis la source de la richesse et de la prospérité de la France.

» Voilà ce qu'a amené la République.

» Les étrangers sont arrivés dès le matin et ont eu toutes sortes de distractions pour occuper leurs loisirs pendant la journée.

» L'Union Musicale de Doué-la-Fontaine, à laquelle l'Harmonie Saumuroise a prêté son gracieux concours, a exécuté avec un ensemble parfait divers morceaux de son répertoire. Puis les deux musiques se sont réunies et les parties d'ensemble ont été parfaitement rendues et chaleureusement applaudies.

» La Société Philharmonique de Doué, qui compte un grand nombre de jeunes musiciens, n'est pas restée en arrière. Elle aussi a recueilli force bravos et applaudissements.

» Ces morceaux d'harmonie servaient d'intermède aux divers jeux.

» Les courses en sabots, établies sur l'avenue de la Gare, ont eu un succès complet.

Les courses à ânes ont été également très intéressantes ; l'entraînement était tellement grand, qu'à un moment donné, les ânes montaient les uns sur les autres ; l'ordre des courses n'a été rétabli que grâce à la courageuse intervention de la gendarmerie.

» A 5 heures, par un temps excessivement calme, a eu lieu le lancement du ballon « La Ville de Doué ». L'ascension s'est faite dans les meilleures conditions. Pendant longtemps le ballon a plané au-dessus de la foule, qu'il paraissait quitter avec regret.

» Le soir, à 9 heures, le kiosque des musiques, l'avenue de la Gare et les principales rues de la ville étaient brillamment illuminées.

» Un feu d'artifice, tiré sur la place du Champ-de-Foire, clôturait cette fête dont tous les témoins conserveront le meilleur souvenir.

» En somme, journée très belle, fête splendide ; nous remercions les intelligents organisateurs, qui, jusqu'à la dernière heure, ont fait preuve d'entrain et de savoir d'organisation.

» Merci également à l'administration municipale qui, toujours au premier rang, n'a cessé de donner son bienveillant concours.

» Merci enfin à tous ceux qui, par leur présence, ont pris part à cette belle solennité, que nous verrions avec plaisir se renouveler plus fréquemment.

L'éclipse de lune qui a eu lieu mercredi soir, de 7 heures 1/2 à 10 heures 1/4, a été partout favorisée par un temps magnifique,

qui a dû singulièrement faciliter les observations des amateurs des phénomènes célestes.

Du reste, la lune a parcouru ponctuellement toutes les phases que lui avaient tracées d'avance les astronomes.

ECLIPSE DE SOLEIL

Chacun son tour, après la lune, le soleil. Une éclipse totale de soleil, en partie visible à Paris, aura lieu le vendredi 19 de ce mois. Elle sera complètement visible en Russie, dans le gouvernement de Vladimir et en Suède, où divers gouvernements ont envoyé des missions scientifiques.

Le lever du soleil ayant lieu, pour nous, ce jour-là, à 4 heures 59 minutes du matin, et l'éclipse prenant fin à 5 heures 42, il faudra se lever de bien bon matin pour jouir de ce spectacle.

UN PARI ABSURDE. — Lundi matin, à Nantes, un ouvrier serrurier pariait avec un inconnu qu'il traverserait, au quai de Versailles, un certain nombre de fois l'Erdre à la nage. Il se mit à l'eau, mais, parvenu à une quinzaine de mètres de la rive, il parut s'affaiblir et coula tout à coup. Quand les assistants parvinrent à retirer le corps, l'asphyxie était complète.

ANCENIS. — Quand cessera-t-on de voir des espions partout ? Un brave gendarme du petit village de Oudon voulait à toute force mettre en prison, ces jours-ci, M. V. S..., un des plus enragés canotiers de Paris, qui venait de descendre la Vienne et la Loire dans son embarcation, et ce, sous le prétexte que le jeune navigateur avait sur la tête un chapeau de paille dit « tonkinois » qui le garantissait contre les rayons du soleil.

La foule s'était amassée devant l'auberge où déjeunait « l'espion chinois » et allait appuyer le Paudore trop zélé, lorsqu'un homme sensé de la commune parvint enfin à convaincre le gendarme de la parfaite innocence du canotier parisien.

C'est un peu plus haut que, l'an dernier, deux autres canotiers furent emprisonnés comme espions parce qu'ils se dirigeaient à l'aide d'une carte de l'état-major ! Trop de zèle !

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS BAINS DE MER

A Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliquen, Batz, Le Croisic, Guérande.

Du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, il est délivré, en destination des stations balnéaires ci-dessus, des billets aller et retour de toutes classes avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir : ceux délivrés le vendredi et le samedi jusqu'au lundi suivant inclusivement, ceux délivrés le dimanche jusqu'au mardi suivant inclusivement.

Ils sont délivrés par toutes les gares et stations des lignes ci-après aboutissant à Saint-Nazaire :

Du Mans exclus à Tours, D'Aubigné, de Sablé exclus et de La Suze exclus à La Flèche-Angers.

De Tours à Saint-Nazaire par Saumur-Angers.

Prix donnés comme exemple au départ de SAUMUR :

Pour Saint-Nazaire : 1^{re} classe, 26 fr. 40 ; — 2^e classe, 19 fr. 90 ; — 3^e classe, 14 francs 05.

Pour le Croisic : 1^{re} classe, 30 fr. 85 ; — 2^e classe, 23 fr. 45 ; — 3^e classe, 16 fr. 55.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 août.

La séance est calme, les cours de nos rentes sont très fermes : 3 0/0, 81.32 ; 4 1/2 0/0, 108.10.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.345. Les obligations foncières et communales ont une bonne tenue que justifie leur niveau relativement peu élevé ; n'étant pas encore au pair, elles réservent des bénéfices sérieux aux acheteurs à ces cours.

La Société Générale se maintient solidement à 453.75. A la reprise des affaires, ce titre reprendra certainement un niveau plus élevé et plus en rapport avec sa valeur réelle.

La Banque d'Escompte est demandée à 468 ; les tendances continuent à porter le titre vers le cours de 500 qu'il atteindra prochainement.

Les Dépôts et Comptes Courants sont invariables à 600.

L'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 francs net d'impôt. Son système d'assurance complémentaire constitue un progrès de plus en plus apprécié.

Les Polices A B de l'Assurance financière s'échangent vivement, les petits capitalistes s'y emploient de préférence en raison de son prix d'achat peu élevé et de ses garanties exceptionnelles.

L'action de Panama cote 351. Les obligations sont très demandées, malgré les efforts d'une spéculation de mauvais aloi.

Nos chemins de fer sont fermes ; les obligations sont bien tenues.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Vin blanc du pays, provenant d'une faille, à vendre, au comptant, à 20 francs l'hectolitre pris dans les magasins, quai de Limoges.

S'adresser à M. DOUESNEL, rue Saint-Jean, 28, Saumur.

Théâtre de Saumur

Direction de M. E. GOURDON, du théâtre de l'Opéra-Comique.

Deux Représentations à l'occasion des Fêtes hippiques

Avec le concours de M^{me} DINAH DUQUESNES, MM. GOURDON, TROY, MANGUIÈRE et BALANQUÉ, artistes de l'Opéra-Comique de Paris.

DIMANCHE 7 août 1887,

PHILÉMON ET BAUCIS

Opéra-comique en 2 actes, musique de GOUNOD.

UN INTERMÈDE

Une Traversée de la Manche

Pièce en 1 acte, mélée de chant.

LUNDI 8 août 1887,

GALATHEE

Opéra-comique en 2 actes, musique de V. MASSÉ.

UN INTERMÈDE

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, musique de PAER.

- PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
- PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
- PALAIS-ROYAL Bois sculptés, articles suisses.
- PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
- PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
- PALAIS-ROYAL Articles de fumure, cuir et métal.
- PALAIS-ROYAL Lunettes et pince-nez, étuis.
- PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
- PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

BOURSE DE PARIS

DU 5 AOUT 1887.

Rente 3 0/0.	81 30
Rente 3 0/0 amortissable.	84 05
Rente 4 1/2.	105 »
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 05
Obligations du Trésor.	505 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ACTUELLEMENT

LES MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR — 20, Place Saint-Pierre — SAUMUR

Vendent à Grand Rabais

TOUT CE QUI LEUR RESTE DE MARCHANDISES DE LA SAISON D'ÉTÉ

GRANDES OCCASIONS

Aux Comptoirs des CONFECTIONS — des ROBES — des CHAPEAUX et des OMBRELLES

AVIS

L'importance Superficielle qui a été réservée à nos Ateliers dans nos Nouveaux Magasins, nous permet de donner une Extension Considérable à la Couture. — Aussi, dès maintenant, nous pouvons, sans porter le moindre préjudice à nos CRÉATIONS DE LUXE qui ont toujours fait notre Succès, établir des Robes et des Manteaux SUR MESURE, de la Coupe la plus Nouvelle, à des Prix à peine supérieurs à ceux des Articles vendus tout confectionnés.

Nous croyons avoir ainsi, par la Création de ces Ateliers Mixtes, résolu le problème de l'habillement sur mesure à Bon Marché.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Vente Mobilière

Après décès.

Le DIMANCHE 14 AOUT 1887, à une heure du soir, à Balloire, commune de Méron, dans la maison où est décédé M. Jean BONNET.

Il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente, aux enchères publiques, des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession dudit M. Bonnet.

On vendra :

Vaisselle et batterie de cuisine, chaises, tables, huches, buffet, coffre, armoires, plusieurs lits, couettes, traversins et édredons, couvertures et rideaux, draps, chemises et vêtements d'homme, serviettes et essuie-mains, une pendule, une bascule à peser et ses poids, un moulin à vanner, bouteilles vides, vin en fûts, barriques vides, chaudrons, bois de chauffage et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques,

Par suite d'acceptation bénéficiaire.

Le JEUDI 11 AOUT 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue de la Visitation, n° 61, dans une maison où est décédée M^{me} veuve HAQUET.

Il sera vendu :

Bois de lit, armoire, buffet, tables, chaises, lit en fer, glaces, pendule, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, rideaux, draps, nappes, essuie-mains, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Chaussures

Aux enchères publiques,

PAR SUITE DE CESSATION DE COMMERCE

Le SAMEDI 13 AOUT 1887, et les samedis suivants, à une heure du soir, à Saumur, place du marché.

Il sera vendu :

Une grande quantité de chaussures pour hommes, femmes et enfants, comprenant souliers et brodequins de toutes sortes, bottines de différentes espèces, galoches, pantoufles, espadrilles et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat.

Comprenant :

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour ;
Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau ;
Belle avenue de tilleuls ;
2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

A Louer un Clos

Près Nantilly.

S'adresser à M. GIRARD, rue du Poits-Tribouillet. (540)

A CÉDER

Pour cause de santé,

CAFÉ RESTAURANT

Bonne condition.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX CHIENS DE CHASSE

Un ÉPAGNEUL et un BRAQUE anglais, bien dressés et garantis ;
PLUSIEURS AUTRES CHIENS de race, non dressés, que l'on céderait à de bonnes conditions.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE

Bouffarde, jument bai brune, pur sang, 4 ans.

S'adresser, pour renseignements, à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;
Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

APPRENTI de 16 ans est demandé à l'Épicerie Parisienne, rue d'Orléans.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

Robes et Manteaux

M^{me} V^e CHAUSSARD

Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps,

22, rue du Marché-Noir

À l'angle de la rue Dacier,

SAUMUR

M^{me} CHAUSSARD a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien.

Vu la nombreuse clientèle, M^{me} CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis 35 fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Juppon - Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazone.

PLUS D'ESSAYAGE !

Il suffit d'envoyer un Corsage allant bien, avec la longueur de Jupon, devant et derrière.

EXÉCUTION SANS RETARD.

Secondée par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, M^{me} CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

INSTITUTION LELARGE (Fondée en 1841)

Rue Gay-Lussac, 20; Impasse Royer-Collard, 9 et 12. — PARIS

PRÉPARATION SPÉCIALE AUX

BACCALAURÉATS

L'Institution Lelarge, située dans le magnifique quartier du Luxembourg, se recommande aux familles par les nombreux et rapides succès de ses élèves. — Cet établissement s'adresse :

1° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

2° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

3° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

4° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

5° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

6° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

7° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

8° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

9° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

10° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

11° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

12° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

13° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

14° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

15° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

16° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

17° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

18° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

19° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

20° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

21° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

22° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

23° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

24° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

25° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

26° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

27° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

28° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

29° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

30° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

31° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

32° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

33° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

34° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

35° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

36° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

37° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

38° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

39° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

40° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

41° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

42° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

43° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

44° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

45° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

46° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

47° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

48° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

49° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

50° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

51° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

52° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

53° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

54° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

55° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

56° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

57° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

58° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

59° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés

60° Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arriérés